

DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS

Société anonyme au capital social de 19.095.510,87 euros
Siège social 9 Avenue du Canal Philippe Lamour 30660 Gallargues-le-Montueux]
389 873 142 RCS Nîmes

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 17 DECEMBRE 2021

ORDRE DU JOUR

Ordre du jour relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire :

- Rapport de gestion du Conseil d'administration et rapport sur le gouvernement d'entreprise ;
- Rapports des commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;
- Examen et approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;
- Examen et approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;
- Approbation des conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce ;
- Affectation du résultat de l'exercice ;
- Quitus aux administrateurs ;
- Fixation du montant global des jetons de présence ;
- Approbation des rémunérations versées au Directeur Général ;
- Approbation des rémunérations versées au Directeur Général Délégué ;
- Politique de rémunération des mandataires sociaux ;
- Nomination d'administrateurs ;
- Approbation du projet de demande de radiation des titres de la société des négociations sur le compartiment C du marché réglementé Euronext Paris et d'admission concomitante aux négociations sur le système multilatéral de négociation Euronext Growth Paris.

Ordre du jour relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire :

- Rapport du Conseil d'Administration ;
- Rapport du Commissaire aux apports et à la scission sur la valeur des apports et leur rémunération ;
- Approbation du principe et des modalités de l'apport en nature de droit belge consenti par la Société au profit de la société Asit Biotech société cotée, de droit belge, dont le siège social est sis Rue des Chasseurs-Ardennais 7, 4031 Liège, Belgique, immatriculée sous le numéro 0460.798.795 au Registre des personnes morales Liège, division Liège (« Asit Biotech ») (i) de 100% des titres de la société AXS Medical SAS (519 753 990 R.C.S Nîmes), (ii) de 100% des titres de la société Medilink SAS (389 288 044 R.C.S Nîmes), (iii) de 100% des titres de la société Apelem SAS (319 996 146 R.C.S Nîmes) et (iv) des comptes courants que la Société détient à la date de réalisation de l'Apport sur les sociétés AXS Médical, Apelem, et Medilink (l'« Apport ») ;
- Examen et approbation du traité d'apport, approbation de l'évaluation et de la rémunération de l'Apport, affectation de la prime d'apport, et délégation de pouvoir conférée au Conseil d'Administration pour mettre en oeuvre la réalisation de l'Apport ;
- Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités légales requises.